

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 février 2021

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au gymnase Pierre Périquoi, sis Chemin de la Tour aux Chartiers à Fresnes, sur la convocation de Madame Marie Chavanon, Maire.

Le nombre de conseiller.ères municipaux.ales en exercice est de 35.

Étaient présent.es :

Mme Marie Chavanon - Maire, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, M. Frédéric Besnier - adjoint.es, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros (à partir du point 4), Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude et M. Jean-Jacques Um - conseiller.ères.

Étaient représenté.es :

M. Régis Oberhauser représenté par M. Josselin Aubry
Mme Elsa Solvignon représentée par M. Kaddour Métir
Mme Émilie Legros représentée par Mme Rachida Sadane (jusqu'au point 3)
Mme Muriel Éthève représentée par M. Antoine Madelin
M. Philippe Vafiadès représenté par M. Richard Domsps
Mme Aurélie Million représentée par Mme Jessie Claude
Mme Marie Giné représentée par M. Jean-Jacques Um

Mme Annette Perthuis est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2020

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal** a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020.

2 – DÉCISIONS PRISES PAR MADAME LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	N°	Objet	Co-contractant	Montant
30/11/2020	2020-176	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 27, boulevard Pasteur	x	x
18/12/2020	2020-177	Déclaration sans suite du marché n°20024 relatif aux prestations d'assurance - lot 6 risques statutaires pour la ville de Fresnes	x	x
3/12/2020	2020-178	Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment commercial sis 9, rue de Chevilly	x	x
3/12/2020	2020-179	Renonciation au droit de préemption urbain sur des locaux d'activités commerciales sis 47, avenue de la Liberté	x	x
3/12/2020	2020-180	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 18, avenue de la Paix	x	x
3/12/2020	2020-181	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 29, rue des Jacinthes	x	x
3/12/2020	2020-182	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 16 ter, rue Léon Bernard	x	x
3/12/2020	2020-183	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un parking sis 12-14, avenue de la Paix	x	x
7/12/2020	2020-184	Retrait de la décision 2020-154 en date du 25 septembre 2020 (<i>prêt gymnase</i>)	x	x
7/12/2020	2020-185	Retrait de la décision 2020-157 en date du 30 septembre 2020 (<i>prêt gymnase</i>)	x	x
7/12/2020	2020-186	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "Compost" diffusé le 19/07/2020 par la Grange Dimière	La coopérative de Rue et de Cirque (2r2C)	2 915,56 €
7/12/2020	2020-187	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "les déclinaisons de la Navarre" diffusé le 26/09/2020 par la Grange Dimière	Association PJPP	2 941,90 €
7/12/2020	2020-188	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "tempête et passion" diffusé le 10/10/2020 par la Grange Dimière	Association La petite symphonie	3 165 €
7/12/2020	2020-189	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "Jean Yanne -Bach to twist" pour le 17/12/2020 par la Grange Dimière (<i>reporté</i>)	Association Loges Production	1 800 €
7/12/2020	2020-190	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "Otilie" qui sera diffusé le 15/01/2021 par la Grange Dimière	Association Samedi 14 publishing	2 744 €
7/12/2020	2020-191	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "Suzette Project" qui sera diffusé par la Grange Dimière	DADDY Compagnie ASBL	5 682, 80 €
7/12/2020	2020-192	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "Elémentaire" qui sera diffusé par la Grange Dimière	Le Théâtre de la Tempête	3 460,40 €

7/12/2020	2020-193	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "Flavia Coelho"	Blue Line Productions	7 385 €
7/12/2020	2020-194	Approbation d'un contrat de cession du spectacle nommé "Manu Galure Vertunne"	Association Le Cachalot mécanique	2 289,35 €
7/12/2020	2020-195	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "Jean-Claude dans le ventre de son fils" prévu pour le 10/04/2021 par la Grange Dimière	Association Grand Colossal Théâtre	3 155 €
7/12/2020	2020-196	Approbation d'un contrat de cession du spectacle nommé "en prévision de la fin du monde" diffusé le 8/12/2020 par la Grange Dimière	Association A l'envi	844 €
8/12/2020	2020-197	Acceptation du don de 20 vélos	Copropriété Syndicat Pasteur	Valeur de 500 €
8/12/2020	2020-198	Avenant n°2 à la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain communal sis 54, avenue de la Paix-changement de dénomination sociale de ILIAD 7 pour On Tower	On Tower	X
10/12/2020	2020-199	Approbation du protocole d'accord - aide à l'acquisition de matériel scénique afin de financer les travaux de réfection des planchers	Département du Val-de-Marne	8 000 € (recettes)
9/12/2020	2020-200	Approbation de la convention pour un prêt de biens mobiliers afin d'embellir le territoire pendant les périodes de Noël	Le comité des Fêtes	x
10/12/2020	2020-201	Emprunt contracté pour le financement des investissements 2020	La Banque Postale	Emprunt de 1 800 000 €
15/12/2020	2020-202	Abonnement de la Commune à la base de données juridiques et portail d'information juridique Lexis360 public	Société Lexis Nexis S.A	Montant annuel de 8 276 €
10/12/2020	2020-203	Convention de coréalisation pour le spectacle "Bananas"	Les théâtrales Charles DULIN	3 675,62 €
10/12/2020	2020-204	Convention de coréalisation pour le spectacle "les complexes de Chita"	Les théâtrales Charles DULIN	4 958,50 €
28/12/2020	2020-205	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 8, rue Hélène Boucher	x	X
14/12/2020	2020-206	Approbation d'un contrat de cession du spectacle "parbleu!" qui sera diffusé le 12/06/2021 par la Grange Dimière	Association les Chemins	3 692,50 €
14/12/2020	2020-207	Approbation de contrat de cession du spectacle "la reproduction des fougères" qui sera diffusé les 22,23 et 26/04/2021	La compagnie "les filles de Simone"	6 963 €
14/12/2020	2020-208	Avenant d'annulation de la convention de coréalisation du spectacle "Bananas"	Les théâtrales Charles DULIN	1 1716 € (Indemnités reçues)
14/12/2020	2020-209	Avenant d'annulation de la convention de coréalisation du spectacle " le complexe de Chita"	Les théâtrales Charles DULIN	750 € (indemnités reçues)
14/12/2020	2020-210	Approbation de contrat de cession du spectacle "Camille Démon" qui sera diffusé le 15/01/2021	SCOP ACP MANUFACTURE CHANSON	300 €
28/12/2020	2020-211	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon (lot 81) sis 27, résidence de Tourvoie	x	x
28/12/2020	2020-212	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 13, rue de la Terrasse	x	x

28/12/2020	2020-213	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 14, rue des Marronniers	x	x
28/12/2020	2020-214	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 15, avenue de Stalingrad	x	x
28/12/2020	2020-215	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 11, sentier de la Tuilerie	x	x
28/12/2020	2020-216	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 14, allée du Grand Saule	x	x
28/12/2020	2020-217	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 69-71, boulevard Jean Jaurès et 5-9, rue du Parc des Sports	x	x
28/12/2020	2020-218	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 18, rue des Anémones	x	x
28/12/2020	2020-219	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un garage sis 25 à 29, rue Henri Barbusse	x	x
8/01/2021	2021-1	Renouvellement de l'adhésion à l'association des archivistes Français	Association des archivistes français	105 € annuel
14/01/2021	2021-2	Cession d'un bien mobilier suite à une vente aux enchères pour une Kangoo	Société CB Affaires	4 600 € (recettes)
14/01/2021	2021-3	Cession d'un bien mobilier suite à une vente aux enchères pour une Renault Mégane	Société ADN	1 065 € (recettes)
18/01/2021	2021-4	Approbation d'un contrat de cession du spectacle nommé "La! Lumière!" qui sera diffusé le 05/03/2021	AMC & LES TONTONS TOURNEURS	2 637,50 €
19/01/2021	2021-5	Approbation d'un contrat de cession du spectacle nommé "Bonbon Voudou » qui sera diffusé le 18/06/2021"	Association ADONE	1 899 €
21/01/2021	2021-6	Approbation de la convention pour la mise en place de séances de formation 1ers secours pour les classes de CM1	Société B&C Secours	5 930 €

M. Madelin remarque une continuité de la politique municipale budgétaire. Il considère que l'emprunt de 1.8 million est très important car cela confirme ce qui avait été dit lors du rapport d'orientation budgétaire de l'été dernier, que la Mairie de Fresnes ne cesse de s'endetter.

Mme la Maire répond en confirmant le fait que la Mairie s'endette mais, toutefois, elle indique que cette dernière rembourse aussi chaque année du capital. Donc, au final, la dette est contenue, ce qui est sain. Par ailleurs, l'endettement de la ville de Fresnes a beaucoup baissé ces années et qu'actuellement il est stable.

3 – MARCHÉS PUBLICS SIGNÉS PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° Marché - Titulaire	N° 20019 - Lot n° 1 - Société PARIS NORD ASSURANCES (P.N.A.S.)
Intitulé	Prestations d'assurances : Responsabilité civile générale et risques annexes (Ville et C.C.A.S.).
Durée initiale et reconduction	Un an à compter du 01/01/2021 et reconduction tacite 3 fois par périodes successives d'un an.
Montant du marché	10 505,80 € T.T.C annuel pour la Ville (et C.C.A.S 545,50 € T.T.C annuel).

N° Marché - Titulaire	N° 20020 - Lot n° 2 - Société S.M.A.C.L.
Intitulé	Prestations d'assurances : Dommages aux biens - bris de machines - tous risques informatiques et autres matériels (Ville et C.C.A.S.).
Durée initiale et reconduction	Un an à compter du 01/01/2021 et reconduction tacite 3 fois par périodes successives d'un an.

Montant du marché	60 796,45 € T.T.C annuel pour la Ville (et 1 161,12 € T.T.C annuel pour le C.C.A.S.).
-------------------	---

N° Marché - Titulaire	N° 20021 - Lot n° 3 - Société SARRE & MOSELLE
Intitulé	Prestations d'assurances : Tous risques expositions (Ville).
Durée initiale et reconduction	Un an à compter du 01/01/2021 et reconduction tacite 3 fois par périodes successives d'un an.
Montant du marché	300,00 € T.T.C annuel.

N° Marché - Titulaire	N° 20022 - Lot n° 4 - Société S.M.A.C.L.
Intitulé	Prestations d'assurances : Protection juridique des Agents / Élu.es (Ville).
Durée initiale et reconduction	Un an à compter du 01/01/2021 et reconduction tacite 3 fois par périodes successives d'un an.
Montant du marché	582,66 € T.T.C annuel.

N° Marché - Titulaire	N° 20023 - Lot n° 5 - Société S.M.A.C.L.
Intitulé	Prestations d'assurances : Flotte automobile et risques annexes.
Durée initiale et reconduction	Un an à compter du 01/01/2021 et reconduction tacite 3 fois par périodes successives d'un an.
Montant du marché	33 321,88 € TTC annuel pour la Ville (et 1 581,69 € T.T.C annuel pour le C.C.A.S.), au total 34 903,57 T.T.C.

N° Marché - Titulaire	N° 20034 - Lot n° 1 - Société SACPA
Intitulé	Capture d'animaux errants, dangereux, prise en charge d'animaux blessés ou abandonnés, et enlèvement d'animaux morts, sur le territoire communal de la ville de Fresnes.
Durée initiale et reconduction	Un an à compter de la date de réception de sa notification (07/01/2021) reconduction tacite 3 fois par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Sans montant annuel minimum ; avec un montant annuel maximum H.T de : 10 000 €.

N° Marché - Titulaire	N° 20035 - Lot n° 2 - Société SACPA
Intitulé	Accueil en fourrière animale.
Durée initiale et reconduction	Un an à compter de la date de réception de sa notification (07/01/2021) - reconduction tacite 3 fois par périodes successives d'un an.
Montant du marché	Prix forfaitaire : 16 475,11 € T.T.C annuel.

ACTES MODIFICATIFS

N° Marché - Titulaire	N° 16069 - Lot n° 6 - Société GRAS SAVOYE
Intitulé	Prestations d'assurances : Risques statutaires.
Durée initiale et reconduction	Prolongation de la durée initiale du marché à compter du 01/01/2021 jusqu'au 30/06/2021.
Montant du marché	114 819,58 € T.T.C pour la Ville (et 5 931,29 € T.T.C pour le C.C.A.S ; soit + 12,50 % sur le montant global du marché).

4 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Mme la Maire fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

L'année 2020 restera inscrite dans nos mémoires avec la crise sanitaire qui n'est malheureusement pas terminée. Il nous faut capitaliser sur les enseignements de cette crise qui nous a montré l'importance de redoubler de vigilance car elle a été un révélateur des inégalités sociales et économiques. Elle a accéléré les processus de vulnérabilité de nombreuses personnes, rappelant ainsi combien le superflu n'a de valeur que lorsque l'essentiel est assuré. Enfin, elle a révélé un besoin vital de respiration qui s'est exprimé particulièrement lors de la période de confinement et mis en exergue, ce qui commençait à se dessiner depuis plusieurs années, avec le réchauffement climatique.

Ainsi donc, l'urgence sociale se conjugue avec l'urgence climatique qui nous invite, je dirais même qui nous contraint, à prendre en compte cet aspect dans toutes les politiques locales que nous aurons à initier. Et à Fresnes, nous disposons d'atouts considérables pour faire vivre les habitants dans des conditions agréables.

Ainsi donc, si certaines fragilités ont été amplifiées par le confinement, la crise a mis en avant toutes les ressources dont notre Ville dispose pour s'engager dans des actions de solidarité. Nous avons vu combien elles étaient nombreuses.

Dans ce contexte inédit d'une prise de conscience collective des enjeux de la solidarité, notre nouvelle équipe municipale est au travail pour mettre en place son programme d'actions et faire vivre les espoirs des Fresnois.es qui aspirent à une meilleure qualité de vie. Celle-ci nous invite à nous interroger sur la façon de construire notre ville, à remettre l'humain au cœur de nos projets de construction, passant d'une densité subie à une urbanité choisie. Telle est l'ambition que nous nous sommes fixée pour Fresnes.

Ce confinement a obligé une adaptation en urgence de l'organisation de notre collectivité et nous a contraints à prendre des dispositions pour maintenir un service public de qualité. La crise sanitaire que nous avons traversée, extraordinaire par sa soudaineté et son ampleur, a montré une fois de plus le rôle incontournable des fonctionnaires présents sur le terrain pour assurer la continuité du service public. Tout ceci vient contrecarrer les idées reçues sur l'immobilisme de la fonction publique territoriale.

2020 a été une année d'accélération des transformations de nos modes de vie et de travail.

Des solutions de télétravail ont été mises en place dans des délais record pour les missions qui le permettaient. Celles relatives à l'urgence, à la sécurité, à la salubrité, à la prise en charge des personnes vulnérables et à la gestion de crise étaient assurées. Des services restaient accessibles sur rendez-vous pour traiter des urgences.

Les agents de notre collectivité se sont adaptés rapidement, le mieux possible et chaque jour, aux contraintes des directives qui s'imposaient à nous pour lutter contre la pandémie.

On ne remerciera jamais assez tous celles et ceux qui, généralement dans l'ombre, souvent observés, parfois incompris, ont agi durant cette crise pour assurer les soins et la continuité du service public, facilitant ainsi le quotidien des Fresnois confinés.

Aucun d'entre eux n'était sur le même front, ou n'a réalisé la même chose et pourtant, leur point commun a été leur entière dévotion à leur mission : celle de « servir le bien commun ».

Je tiens à remercier tous les agents de la collectivité pour leur dévotion sans faille durant cette période pour assurer la continuité du service public.

Désormais, nous devons tirer les leçons de cette période exceptionnelle.

Mais l'année 2020, ce n'est pas que la pandémie. C'est aussi sur une note positive que nous avons terminé cette année avec l'arrivée d'une nouvelle équipe municipale à mes côtés.

Pour ce nouveau mandat, avec mon équipe, nous avons bâti un programme que nous voulions résolument tourné vers une transition sociale et écologique, mais néanmoins conforme à notre capacité financière.

Ensemble, nous allons accompagner les défis que représentent toutes les transformations que je viens de vous décrire. Dans ce contexte si particulier, je reste convaincue de la nécessité d'agir sur la ville autrement, de relever ensemble ces défis comme une opportunité pour accompagner les mutations de notre ville et des territoires.

Dans ce contexte, le budget que nous vous proposons aujourd'hui est un budget de crise.

Car, frappée par le coronavirus, comme de nombreuses villes qui voient leur santé financière se dégrader - ce qui pourrait les empêcher d'être au rendez-vous de la relance et de faire face au coût social de la crise économique - les finances locales en sortent très affaiblies.

Les associations de maires ont alerté les pouvoirs publics sur le fait que si rien n'était fait pour préserver leurs ressources financières, les communes pourraient rater le train de la relance, faute de pouvoir relancer leurs investissements.

A titre d'exemple, le coût du premier confinement pour l'ensemble des communes s'est élevé à 8 milliards d'euros en raison de la perte des recettes et de la hausse des dépenses. Heureusement, la bonne santé financière de la ville, a permis d'équilibrer notre budget 2021.

Pour autant, chaque année, la marge de manœuvre des élus locaux se réduit. La perte d'autonomie fiscale avec la disparition des impôts locaux, n'aura bientôt d'autonomie que le nom.

On observe un État qui pratique une recentralisation des budgets locaux faisant perdre par là-même tout son sens à la notion de démocratie locale. Et pourtant, c'est bien par le consentement à l'impôt que les charges communes sont financées.

J'attends de l'État qu'il soit un État stratège, c'est-à-dire qu'il soit en capacité de répondre aux urgences économiques, sociales et climatiques à venir, qu'il se recentre sur son cœur de métier pour défendre l'intérêt général, parce que nous vivons aujourd'hui une situation de crise qui met en cause l'objectif de cohésion.

Je n'attends pas de l'État qu'il baisse sans cesse ses dotations aux collectivités locales, car cela ne sera pas sans conséquences pour ces dernières. Elles subissent cet effet ciseaux, résultat d'une évolution inverse des dépenses et des recettes de fonctionnement.

Lorsque les dépenses de fonctionnement augmentent plus rapidement que les recettes, le bilan financier se dégrade et l'équilibre financier est difficile à atteindre.

Ainsi donc, nous subissons la situation financière avec une rigueur budgétaire qui nous est imposée. La Ville a pu absorber le choc grâce à une situation financière saine et solide. Cela n'a pas empêché le recours à l'emprunt car l'on peut s'endetter pour peu que les dépenses soient vertueuses.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire sur la déclinaison de nos orientations budgétaires. Je laisse la parole à Philippe Pallier qui vous déclinera plus précisément nos choix budgétaires. »

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur.

M. Pallier estime que ce sont des orientations pour un budget prudent associé à un programme ambitieux axé sur la modernisation et le développement du service public, le soutien aux associations, et les travaux de rénovation. L'idée est également de maîtriser la dette et les dépenses.

Mme la Maire conclut : « Comme vous pouvez le voir, les orientations budgétaires pour 2021 sont conformes à nos engagements.

En palliant les manquements de l'État, avec des moyens restreints et des dotations de fonctionnement en baisse, alors que les compétences confiées aux collectivités locales sont de plus en plus étendues, nous avons dédié le budget 2021 aux importants projets structurants qui figurent parmi les premiers objectifs du programme de la nouvelle mandature. Il en est ainsi de la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux, de la construction du gymnase et de la mini crèche des Frères Lumière ou bien encore du cheminement piétonnier.

Les arbitrages budgétaires sont essentiels. Mais ce n'est pas seulement parce qu'ils déterminent les moyens matériels dont nous allons disposer pour agir, mais parce qu'ils déterminent aussi les choix politiques que nous faisons.

Ce budget nous permet de maintenir un service public de qualité, d'asseoir nos politiques sociales grâce à notre politique tarifaire, de poursuivre notre soutien aux associations locales, de soutenir les nouveaux entrepreneurs commerçants avec une campagne de Food truck.

Je vous remercie. »

M. Madelin estime que la stratégie qu'adopte Mme la Maire d'établir plus de dépenses de fonctionnement ne peut conduire qu'à plus d'endettement et à moins de projets structurants et, au final, à un appauvrissement de la Ville et de ses habitants. Ce qui, en ce qui le concerne, ne marque pas de changement avec la politique de son prédécesseur.

Mme la Maire revient sur quelques points que M. Madelin indique ne pas comprendre dans le rapport d'orientation budgétaire, notamment le nombre de postes qui augmente. À ce sujet, elle précise que l'ouverture de 25 postes permettra de pérenniser l'emploi précaire en passant des contrats longue durée avec des personnes qui travaillent déjà pour la ville de Fresnes pour les sécuriser dans leurs emplois.

M. Doms fait l'intervention suivante :

« Il s'agit d'un acte et donc il n'y a pas lieu de se déclarer pour ou contre. Nous notons simplement que c'est une poursuite des budgets précédents sans guère de changements.

Nous ne voyons toujours pas bien quelle sera la politique d'urbanisation, puisque nous avons des signaux contradictoires entre le programme de la candidate qui arrête les opérations immobilières et la reprise annoncée dans des conditions qui ne sont pas d'une grande clarté.

Un deuxième point n'est pas suffisamment explicité, mais il joue sur le plus long terme, c'est l'augmentation programmée du temps de travail. Dans quelles conditions de rémunération celle-ci s'opérera-t-elle ? En tout cas, on ne lit pratiquement aucune augmentation dans les projections pluriannuelles.

Nous actons bien la communication d'un ROB, mais celui-ci ne nous éclaire guère sur deux volets majeurs et nous n'en voyons pas la traduction budgétaire. »

La parole est ensuite donnée à M. Lecomte qui fait l'intervention suivante :

« Le groupe EELV et apparentés s'associe pleinement à ce rapport d'orientation budgétaire.

Nous ne reviendrons pas sur la partie recettes que par prudence nous avons considéré quasi constantes mais sur les dépenses.

Nous y retrouvons la tenue de nos engagements en termes de dépenses sociales pour la prise en compte des nouvelles précarités avec une subvention au C.C.A.S. en hausse, le maintien de l'ensemble des subventions aux associations et l'accueil de nouvelles, ce qui montre la richesse de notre tissu associatif.

Nous les remercions toutes pour leur participation au mieux être Fresnois.

En termes de transition écologique avec l'isolation de nos bâtiments, le remplacement des ouvrants, le passage en LED de nos éclairages, de nouveaux cheminements piétons, la réhabilitation de nos parcs et espaces publics avec plantation d'arbres pour lutter contre les îlots de chaleur mais surtout le début de la réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux et avec pourquoi pas la multiplication des toitures solaires.

En termes de budget avec un effort humain et financier sur l'entretien de nos bâtiments, équipements et de nos espaces publics mais aussi la reconnaissance des compétences et engagements de nos agentes et agents du service public.

En termes de ville solidaire avec une nouvelle crèche, un nouveau gymnase, des toilettes publiques, la poursuite de la mise en conformité PMR et pour notre groupe une régie publique de l'eau, bien commun.

Comme montré dans le ROB nos moyens ne sont pas extensibles mais ce ROB montre qu'ils sont bien employés dans l'intérêt des Fresnoises et Fresnois. »

M. Pirolli prend la parole afin de donner son avis positif sur la stratégie que prend Mme la Maire. Il considère que la dette est maîtrisée, ce qui permet d'engager un programme d'investissements ambitieux tout en poursuivant les projets engagés. Il ajoute ensuite que cette orientation budgétaire 2021 donne corps à l'engagement d'un nouveau mandat pour une ville solidaire, renforçant la transition écologique, un service local robuste et utile aux habitants. Il assure que Mme la Maire peut compter sur le soutien du groupe Communiste et Citoyen.

M. Guillotin valide le rapport d'orientation budgétaire et répond à M. Madelin sur le développement économique qui se renforce grâce à la création des postes indiqués dans le rapport. La politique est, selon lui, ambitieuse sur ce sujet en permettant des projets structurants et de rénovation. De plus, il précise que s'il n'y a aucune subvention, il n'est pas possible d'aboutir des projets.

M. Madelin rebondit sur deux éléments du débat.

En premier lieu, il trouve qu'il y a une contradiction dans ce qui est dit dans la presse et dans le discours de M. Guillotin concernant l'augmentation du personnel communal. De plus, lors de sa précédente prise de parole, il pointait une augmentation de plus de 10% des agents en temps plein dans la projection pour 2023. Ce qui est notable.

En second lieu, il expose qu'il serait plus judicieux de baisser les dépenses courantes, dont les dépenses de fonctionnement, afin de soutenir au mieux nos associations qui contrairement aux autres villes, représente 24,5% en moins.

M. Aubry répond aux questions posées sur les délégations. Selon lui, il n'est pas possible de faire du développement économique sans passer par de l'endettement. Cet endettement n'est pas mauvais puisque c'est de l'investissement pour l'avenir.

En ce qui concerne le cadre de vie, lors de sa première mandature, ce service était « amputé » d'une grande partie de ses effectifs nécessitant d'abord un travail sur la reconstitution du service cadre de vie, avec comme objectif à court terme, de revenir au moins aux effectifs de 2012. De ce fait, deux embauches sont en cours.

Pour finir, au sujet de la tranquillité publique, il précise que la police municipale ne peut pas assurer à la place de l'État sa mission régalienne qui est la sécurité. Si la Commune doit embaucher des policiers municipaux, il faut le faire pour les bonnes raisons afin de répondre aux vrais problèmes. Et afin d'y parvenir, il faut réussir à les diagnostiquer. De plus, la ville de Fresnes n'a actuellement pas les moyens de mettre en place une police en 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

M. Um fait la remarque que la crèche et le gymnase des Frères Lumière sont des priorités qui datent de l'ancien Maire. Il trouve le rapport incomplet et la situation financière de la Ville fragile. Il note aussi une contradiction avec le discours de Mme la Maire en 2017 qui était pour l'anti-construction alors que maintenant, il y a déjà deux permis de construire qui sont sortis. Ce qui

revient à la modalité de gestion du prédécesseur de la Maire, on construit pour emmener beaucoup plus d'habitants afin qu'ils apportent plus de taxe pour équilibrer le budget.

Mme Leclerc-Bruant revient sur la question de l'urbanisme, étant donné la pression sur les logements en Île-de-France et à la forte demande à Fresnes ; on essaye de bâtir la ville car cette dernière a besoin de se développer et on tente de le faire de manière qualitative avec la vision qu'on a d'une ville durable.

De plus, de nombreux bailleurs de résidence à Fresnes, dont majoritairement des résidences d'habitat social, souhaitent les aménager et les renouveler en se concrétisant souvent par une densification. Elle rappelle enfin que s'il y a des constructions sur la Commune, c'est aussi parce que des terrains privés se vendent et sont achetés par des promoteurs.

M. Pallier souhaite revenir sur ce qui avait été dit concernant l'évolution des finances locales en mettant en lumière l'épargne neuve de 2019 qui était à plus de 1,2 millions. Ce qui est une évolution honorable traduisant une gestion sérieuse, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

M. Um déclare que les propos qu'il a tenu n'avaient pas pour but de critiquer la construction des bâtiments mais de pousser les nouveaux élus à assumer que cela n'était pas défendu par les anciens discours qui étaient contre la construction, et d'acter de manière claire et officielle pourquoi on construit.

Mme Sadane fait la déclaration suivante :

« Madame la Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Le rapport d'orientation budgétaire présenté aujourd'hui s'inscrit dans l'attachement des élus du groupe PS et apparentés à la protection sociale, une valeur politique reposant sur un large consensus autour de la prévoyance, de la redistribution et de l'égalisation des conditions d'existence.

Notre majorité municipale incarne une pluralité de valeurs au travers des politiques sociales toujours mises en œuvre en ces temps tourmentés, afin de lutter contre les difficultés financières des particuliers et des entreprises, sans oublier celles des commerces de proximité.

Cela s'observe concrètement dans le respect et l'attachement à notre service public, par le choix assumé du maintien des effectifs, des emplois fresnois de femmes et d'hommes, comme choix politique contrairement à l'externalisation vers le privé opérée par une commune limitrophe. L'an dernier, nos concitoyens et plus largement les Françaises et Français ont salué tous les agents de la fonction publique d'Etat, hospitalière et territoriale, qui ont répondu présents et assumé avec courage et abnégation un rôle difficile et salvateur pour beaucoup d'entre nous. Les agents de notre collectivité ont été à la hauteur des enjeux. Ils le sont encore aujourd'hui et nous tenons à saluer leur investissement et leur mobilisation.

Plus généralement, nos concitoyens ont redécouvert l'importance de services publics forts, dotés des moyens financiers leur permettant de remplir leur mission. Nous défendons aussi cette conception de l'organisation de la société, la place centrale du service public dans toutes les missions et actions relevant de l'intérêt général, toutes les missions qui doivent préserver de la captation de l'intérêt général au profit d'intérêts privés. La confiance que nous plaçons dans le service public ne doit pas exonérer celui-ci d'une recherche d'efficience.

Ainsi, à Fresnes, nous envisageons de renforcer le service public, de reprendre la régie de la distribution de l'eau et la restauration scolaire. Les études sont en cours afin de confirmer que ces missions peuvent être assurées par le service public, avec une plus grande qualité et sans coût supplémentaire pour la collectivité ou les usagers.

Notre reconnaissance des mérites des agents municipaux se traduit concrètement par la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en 2021, et depuis le 1^{er} janvier 2020, par la participation de la Ville au financement de la mutuelle santé.

Deuxième illustration de notre politique, la résorption de l'emploi précaire. Depuis 3 ans, 80 personnes vacataires ont bénéficié d'un contrat de travail, en CDD et CDI. 2021 verra l'aboutissement de cette démarche par la définition de règles écrites permettant aux personnels concernés de connaître les critères retenus pour leur déroulement de carrière, leur passage de statut de vacataire à contractuel, stagiaire ou titulaire.

Notre politique sociale, c'est aussi le maintien d'une tarification des services en fonction des ressources de la famille. C'est avant tout la dotation en ressources financières du CCAS à la hauteur des besoins des familles et particuliers confrontés à une situation difficile.

A l'instar de la politique sociale, la transition écologique nécessite de réaliser des choix stratégiques pertinents. En effet, le changement climatique est considéré, à juste titre, comme l'aspect le plus dangereux et le plus pressant de ces menaces ; mais l'effondrement de la biodiversité, la contamination des milieux naturels et des aliments par les pesticides, les perturbateurs endocriniens, les déchets de toutes sortes, sont autant d'autres manifestations de cette urgence écologique.

C'est la raison pour laquelle les investissements courants s'inscrivent, pour une partie d'entre eux, dans la politique de transition écologique de la Ville. Ces crédits permettront d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments ou leur raccordement au réseau de géothermie mais aussi de répondre à la demande collective de végétalisation.

Autre axe majeur de notre politique, la place des personnes à mobilité réduite dans notre société, à la fois en termes d'accompagnement et d'accessibilité aux équipements publics. Le plan voté en conseil municipal en 2016 dit plan AD'AP pour Agenda d'Accessibilité Programmé, doté de 3,3 M€, se poursuit. Parmi les réalisations entrant dans ce cadre, soulignons l'accueil en mairie désormais possible pour les personnes en mobilité réduite, dans le cadre de l'ouverture de l'accueil unique en septembre dernier et les travaux réalisés au gymnase Périquoi.

Enfin, ce plan d'orientations budgétaires conforte l'importance que nous attachons à l'éducation et l'accueil des enfants et des tout-petits. L'enseignement, l'enfance, la petite enfance, c'est 18 % du budget de fonctionnement, 8 M€ par an sur 46 M€. Auxquels il convient d'ajouter le coût de la réhabilitation du groupe scolaire Blancs Bouleaux Pasteur Roux estimé à ce jour à 9 M€.

Avant cela, 2021 voit l'ouverture d'une nouvelle mini-crèche de 27 berceaux et d'un gymnase, illustration de notre volonté de compléter l'offre en matière de service public.

Ces différentes ambitions et bien d'autres s'inscrivent dans un contexte financier bien particulier. La crise sanitaire pèse encore sur notre vie quotidienne et nécessitera probablement de renforcer en cours d'année les crédits nécessaires à l'accompagnement des personnes dans la difficulté. Cette crise sanitaire restreint encore actuellement la reprise de l'ensemble des services et activités, comme la vie culturelle. A ces incertitudes s'ajoute la dépendance très forte de notre budget de fonctionnement aux dotations d'Etat, avec pour dernier exemple en date la suppression en cours de la taxe d'habitation. Certes, il s'agissait d'une taxe inique, inégale dont nous avons toujours dénoncé les travers.

A la perte d'autonomie fiscale des collectivités locales, s'ajoute le risque d'une baisse lente et continue des dotations d'Etat.

Cela impose à notre ville d'être particulièrement responsable dans sa gestion des deniers publics, donc de contenir les dépenses de fonctionnement et d'investissement à l'image de la démarche engagée pour réduire les frais de représentation et de réception, prouvant ainsi, au-delà de la probité qui sied à tout élu, les actes forts posés dans l'intérêt général.

C'est pourquoi, la commune s'engage dans une recherche de financements publics, de subventions pour accroître ses moyens d'action, s'agissant des dépenses de fonctionnement. La même démarche a été initiée s'agissant des investissements, avec pour objectif de maîtriser l'évolution de la dette et de pouvoir engager un ambitieux programme de rénovation énergétique de notre patrimoine et réhabiliter avant la fin de la mandature le groupe scolaire Blanc Bouleaux Pasteur Roux.

En conséquence, le groupe PS et apparentés se réjouit du positionnement politique pris aujourd'hui par notre ville au travers de ce Rapport d'Orientation Budgétaire 2021. »

M. Métir trouve les déclarations de M. Madelin contradictoires car ses ambitions ne sont pas réalisables. Les collectivités sont de plus en plus contraintes avec des obligations constantes.

De plus, les réformes se succèdent et contraignent les communes qui ont moins de manœuvre. Il faut donc continuer la lutte contre la précarité des agents afin qu'ils soient mieux rémunérés et mieux formés. Il faut aussi continuer l'amélioration du cadre de vie, rénover, réhabiliter, encourager les échanges, les partages, les rencontres, créer du lien avec la population en développant l'animation de la ville, les services rendus aux personnes, développer le service jeunesse, et, pour finir, inviter les citoyens à s'impliquer plus dans la vie politique et locale par le biais de la démocratie participative.

Mme la Maire conclut en disant que les orientations budgétaires présentées sont conformes à leurs engagements, en palliant les manquements de l'État avec les moyens restreints des dotations de fonctionnement en baisse. Le budget 2021 est donc dédié aux importants projets structurants, ce qui permet de maintenir un service public de qualité, d'asseoir nos politiques sociales grâce à notre politique tarifaire, de poursuivre notre soutien aux associations locales, ainsi que de soutenir de nouveaux entrepreneurs et commerçants.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** a pris acte, **Par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana - **6 voix contre** - M. Richard Doms, Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude - **et 2 abstentions** - Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2021.

5 – VŒU CONTRE LE PROJET DE RÉORGANISATION D'EDF HERCULE, HOLD-UP AU DÉTRIMENT DES COLLECTIVITÉS ET DES USAGÈRES, ALLANT À L'ENCONTRE DES URGENCES CLIMATIQUE, SOCIALE ET INDUSTRIELLE

« Depuis plusieurs semaines le gouvernement, en accord avec la direction d'EDF et la Commission européenne, prépare activement le démantèlement d'EDF. Ce projet est susceptible d'être adopté par voie d'ordonnance, sans réel débat, sous la forme d'un article de la future loi issue de la convention citoyenne sur le climat.

Ce projet, dit « projet Hercule », prévoit l'éclatement d'EDF en trois entreprises distinctes :

- « EDF Bleu » : comprendrait les entités nécessitant des investissements lourds, comme le nucléaire, et resterait publique
- « EDF Vert » : cotée en Bourse, regrouperait les activités les plus rentables (énergies renouvelables, réseaux électriques Enedis) et serait largement ouverte aux investisseurs privés
- « EDF Azur » aurait la charge des barrages hydroélectriques dont les concessions seraient cédées au secteur privé, bien que déjà entièrement financés par les contribuables français.

L'éclatement d'EDF est en réalité la privatisation des activités les plus rentables de l'énergie alors que le financement des investissements resterait à la charge des contribuables. Alors qu'EDF assure depuis la libération un service public de l'énergie, ceci est inacceptable dans un moment de

crise où l'importance des services publics et de la maîtrise des enjeux industriels par l'Etat sont flagrantes aux yeux de tou.tes.

- Considérant l'appel des salarié.es et de l'intersyndicale sur la centrale nucléaire de Golfech contre le « projet Hercule » le 5 Janvier 2021,
- Considérant que 12 millions de nos concitoyen.nes sont actuellement en situation de précarité énergétique,
- Considérant que l'énergie, tout comme EDF, est un bien commun indispensable comme le rappellent notre Constitution et le préambule de 1946, dont l'accès doit être garanti à tou.tes et qu'à ce titre elle ne peut être considérée comme une simple marchandise,
- Considérant que le droit à l'énergie, à un prix accessible et identique en tous points du territoire est un droit fondamental et essentiel, notamment, pour les ménages les plus précaires et les territoires les plus fragilisés,
- Considérant que le démantèlement des entreprises publiques (France Telecom, SCNF...) a toujours entraîné une explosion du coût, une dégradation du service rendu aux usager.ères ainsi qu'une dégradation des conditions de travail des salarié.es,
- Considérant que les impératifs du service public (fourniture d'électricité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points du territoire quels que soient les aléas climatiques) pourraient ne plus être garantis après le découpage d'EDF en de multiples sociétés indépendantes les unes des autres,
- Considérant que la crise écologique nécessite de placer la question énergétique au cœur des défis à relever et que le démantèlement d'EDF semble aujourd'hui loin des enjeux de transition énergétique et d'économie d'énergie,
- Considérant que la part du nucléaire est appelée à décroître dans notre mix énergétique en raison de la difficulté à traiter les déchets nucléaires (dangereux pour l'environnement et le monde du vivant) et qu'à travers ce démantèlement nous allons remettre au privé une part considérable de notre énergie pilotable nécessaire à l'équilibre électrique avec la privatisation d'une part de nos 150 barrages hydroélectriques,
- Considérant l'urgence de développement de la recherche et de la mise en œuvre à la hauteur des besoins de l'énergie durable, pilotable et respectueuse de l'environnement et des enjeux du réchauffement climatique,
- Considérant qu'une part importante des communes d'Ile-de-France ont délégué depuis 1924 la compétence au SIPPAREC, couvrant ainsi 4 millions d'habitant.es (soit un peu plus de 5% de la consommation française),
- Considérant que la distribution publique d'électricité et sa fourniture aux tarifs réglementés sont aussi des services publics locaux et que les collectivités territoriales sont organisatrices de la distribution et de la fourniture publique de l'électricité, tant aux habitant.es qu'aux professionnel.les depuis plus d'un siècle,
- Considérant que cet accord entre la Commission Européenne et notre gouvernement tourne le dos aux collectivités qui œuvrent contre la précarité énergétique, pour le développement de la qualité de service, pour l'égalité d'accès et pour une transition énergétique efficace,
- Considérant l'opacité des négociations avec la Commission Européenne et la volonté du gouvernement de légiférer par ordonnance, laissant les citoyen.nes, salarié.es et élu.es sans information permettant de mener à bien le débat démocratique,

- Considérant que notre pays a besoin d'un véritable service public de l'énergie, géré démocratiquement, associant aux prises de décisions les salarié.es, les usager.ères et les collectivités locales,
- Considérant que l'Etat français est l'actionnaire majoritaire du groupe EDF à hauteur de 83,6%,
- Considérant que l'isolation des activités rentables d'EDF dans une filiale ouverte aux capitaux privés, entrainera à terme l'incapacité de la filiale publique à investir pour entretenir le parc de production et ce à des seules fins de spéculation. »

Après avoir entendu l'exposé de Mme Leyssenne, rapporteure.

M. Doms émet l'intervention suivante :

« Muriel Ethève et Philippe Vafiadès pensent que ce genre de vœu sur une politique nationale n'a pas grand effet et ne prendront pas part au vote.

Personnellement, je rejoins leur avis et trouve d'ailleurs certains des considérants du vœu contestables.

Cela étant, je suis résolument contre les privatisations des services publics même si je trouve normal de ne pas leur réserver un monopole et d'autoriser les initiatives privées à les challenger. Mais tout ceci ne justifie pas de casser un service public qui a fait ses preuves et de le brader éventuellement au privé : pour l'instant on n'en est pas là, mais, de réforme en réforme, cela pourrait arriver au final.

Je voterai donc personnellement pour le vœu pendant que Muriel et Philippe ne prendront pas part au vote. »

M. Madelin fait part de l'abstention de « Mieux vivre à Fresnes » face au vœu car il considère qu'en autorisant le fait que de grandes entreprises comme EDF soit challengées par le privé, cela peut être un compromis intéressant. De plus, le manque de neutralité du vœu les a conforté.es dans leur choix.

M. Leclerc-Bruant indique à M. Madelin que le vœu a été présenté trois semaines auparavant lors de la commission ville durable et, qu'à ce moment, il avait la possibilité de participer au débat et d'apporter ses compléments, ce qu'il n'a pas fait. Ce n'est que deux jours avant la séance après l'envoi des documents qu'il a fait part de remarques, ce qui était bien trop tardif pour les intégrer.

M. Um témoigne de son enthousiasme à voter ce vœu car il pense que l'énergie est un service très précieux aujourd'hui, surtout avec les transformations écologiques. De ce fait, il ne faut pas laisser les services financiers s'y installer.

M. Pirolli est déçu de voir que ce vœu ne fait pas l'unanimité. Il soutient le fait que l'on ne peut pas se substituer à la sécurité en privatisant et en externalisant. Cette privatisation d'EDF ne va rien apporter financièrement à l'État. Cela n'engendrera qu'une augmentation de l'électricité en France et de l'insécurité en donnant à des sous-traitants qui sous-traiteront.

M. Besnier souhaite revenir sur l'articulation des vœux car ces débats ont un intérêt et une conséquence directe sur la vie de la population de la Ville. Par conséquent, les élu.es sont ravi.es de porter ces vœux et cela d'autant plus lorsque ce vœu permet de contribuer à une mobilisation qui fait reculer les mauvais choix du gouvernement.

M. Madelin revient sur les dernières paroles qu'il a dites concernant la neutralité du vœu, et déclare qu'il avait demandé avant la conférence des président.es qu'il soit un peu plus neutre. En outre, afin de répondre à Mme Leclerc-Bruant, il souhaiterait que l'ensemble du Conseil municipal soit associé dès le début de la gestation de ce type de vœu de très fort intérêt général.

M. Métir revient sur la question du vœu, en donnant la définition de ce dernier, et il appuie sur le fait que le vœu ne peut être neutre. L'adjoint incite fortement ses collaborateur.trices à le voter.

Dans cette délibération, on nous propose d'adhérer à une association "démocratie ouverte" pour un coût annuel pratiquement double (2 500 € contre 1 335 €), simplement pour faire de la démocratie locale.

Nous ne voyons pas l'intérêt d'adhérer à cette association et préférons nettement qu'on s'intéresse à la transparence locale car, nous vous le rappelons, cela fait de nombreux mois que nous vous demandons de l'information objective sur ce qui se passe à Fresnes et notamment sur la SEMAF pour laquelle on nous refuse l'accès à l'information détaillée.

Nous voterons donc tous les trois contre. »

M. Besnier ne conçoit pas cette somme comme déraisonnable et trouve cela sévère de condamner d'avance cet organisme alors que c'est une découverte. Il permettra à la Ville de bénéficier d'un réseau, d'une expertise, d'échange avec les autres communes, de partager avec ces dernières les progrès et difficultés qu'elles rencontrent.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **Par 27 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau et Mme Laura Youkana – **3 voix contre** - M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée) et M. Philippe Vafiadès (représenté) – **et 5 abstentions** - Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - d'approuver l'adhésion de la Ville à l'association Démocratie Locale pour un montant annuel de 2 500 euros.

7 et 8 – COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION POUR LES EXERCICES 2018 ET 2019

Après avoir entendu l'exposé de Mme Lefebvre, rapporteure.

M. Domsps donne son avis sur la formulation du rapport. Il indique son mécontentement sur le retard qu'à pris l'envoi des rapports.

Mme la Maire lui répond que les syndicats font leur possible pour fournir leur bilan d'activité dans les meilleurs délais, mais ceux-ci sont établis en année N+1.

M. Aubry fait une remarque concernant l'enfouissement des réseaux, en expliquant qu'il y a eu des problèmes avec les opérateurs de télécommunication qui ont bloqué un certain nombre de chantier. De ce fait, ils attendaient un peu plus de volontarisme de la part de SIPPAREC. Du fait de ce défaut, la Ville a établi une redevance de un euro par m² et par temps de chantier. Ce qui permet aujourd'hui de les empêcher de prendre du retard ou de recevoir une compensation pour deux jours de retard pris. La redevance a aussi permis d'avoir un meilleur contrôle de la fin des chantiers. Et enfin, cela a permis d'obtenir deux cents milles euros en 2019 de la part de SFR, et cinquante milles euros en 2020 de la part d'Orange.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, de prendre acte de la communication du rapport d'activité du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication pour les années 2018 et 2019 et d'émettre un avis favorable pour la qualité du suivi des compétences transférées, hormis l'enfouissement des réseaux dont le suivi est laborieux, avec près de deux années de retard qui a fortement pénalisé les riverains qui ont été très patients, et mis en difficulté le fonctionnement des secteurs de ville en chantier et de surcroît des réfections de faible qualité.

C'est avec la tristesse de ne pas les compter dans les voix que Mme Leyssenne explique à M. Doms pourquoi le vœu a sa place dans ce Conseil municipal. Elle confirme que ce vœu est subjectif mais précise que c'est le cas pour l'ensemble des vœux qui sont présentés. À travers ce vœu, ce sont les enjeux sociétaux qui sont défendus. À terme, le prix de l'énergie sera aligné au prix du marché.

C'est pour cela qu'il est souhaité préserver l'accessibilité à l'électricité. Les élu.es souhaitent ainsi protéger l'histoire et les valeurs de la France car c'est un acquis du programme du Conseil nationale de la résistance de 1946 qui est aujourd'hui menacé.

M. Doms continue de défendre la position de ses collègues, étant donné que c'est une position qu'il partage. Toutefois, pour cette fois, il fera une exception mais cela ne se reproduira pas à chaque Conseil municipal, surtout s'ils.elles ne sont pas associé.es à la rédaction.

Mme la Maire lui répond qu'il serait préférable que ses collègues viennent défendre leur position eux-mêmes.

M. Madelin rebondit sur ce qu'il vient de se dire et déclare que Mme Éthève n'est pas venue pour des raisons de santé.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, Par 30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Doms, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um - **et 5 abstentions** - Mme Muriel Éthève (représentée), M. Philippe Vafiadès (représenté), Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin et Mme Jessie Claude -

- S'oppose au projet « Hercule » de démantèlement et de la vente de l'entreprise publique EDF ;
- Apporte son soutien à la lutte engagée par les salarié.es de l'Énergie pour le maintien d'une entreprise publique ;
- Demande que soit mis en place un véritable débat public sur l'avenir d'EDF, sur le système de production, de transport, de distribution de l'électricité et ses moyens d'investissement au service des besoins vitaux de la population, de la transition écologique, du développement industriel du pays, de l'intérêt général et de la souveraineté nationale ;
- Demande que les collectivités autorités organisatrices soient la partie prenante essentielle de cette réflexion, en associant les citoyen.nes/usager.ères qu'elles représentent.

6 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION DÉMOCRATIE OUVERTE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Baillergeau, rapporteur.

Mme la Maire ajoute que le coût de la cotisation annuelle de cette association est de 2 500 € par an.

M. Madelin ne trouve pas d'intérêt à cette adhésion car, selon lui, ce n'est pas nécessaire pour faire de la démocratie locale.

Mme la Maire propose d'adhérer à cette association puis d'établir un bilan au bout d'une année afin d'évaluer si cette dernière a apporté de la technicité et de l'ingénierie.

M. Doms fait l'intervention suivante :

« Le 30 septembre vous avez voté la suppression de l'adhésion à l'AFCCRE alors que celle-ci a une activité efficace et réelle en direction des collectivités locales. En effet, grâce à son action, les collectivités locales ont la possibilité de créer des sociétés publiques locales pour exercer certaines de leurs missions, sans devoir les soumettre à la procédure d'appel d'offre.

9 – RENOUELEMENT DES POLICES D'ABONNEMENT AU RÉSEAU DE CHALEUR PAR GÉOTHERMIE

Après avoir entendu l'exposé de M. Aubry, rapporteur,

M. Madelin signale qu'il faut faire un effort d'information sur ce domaine.

M. Aubry expose que, sur ce type de communication, il a déjà été fait énormément de progrès. Toutefois, il arrive que la communication échoue entre l'abonné, qui est le bailleur, et l'utilisateur, qui est l'habitant.e. Ce qui est une problématique difficile à résoudre.

Mme la Maire informe que lors d'une fuite conséquente, SOFREGE a prévenu et a interpellé les résidences concernées.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver les polices d'abonnement n°SOFS016 MJC, n°SOFS027 Crèche Sablonnière, n°SOFS033 Bibliothèque, n°SOFS037 Hôtel de Ville, n°SOFS039 CMS, n°SOFS048 groupe scolaire Frères Lumière, n°SOFS054 maison de quartier, et n°SOFS055 groupe scolaire Monnet Marguerites.

10 – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE WISSOUS

Après avoir entendu l'exposé de Mme Leclerc-Bruant, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'émettre un avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de Wissous assorti des réserves suivantes :

Les mesures prises pour prévenir le risque inondation lié aux conséquences du ruissellement urbain, notamment concernant les secteurs à urbaniser, seront précisées. La Commune s'appuiera sur l'expertise de l'association S.E.C.D.E.F pour analyser leur impact sur les problématiques rencontrées dans les quartiers situés dans la partie basse de la vallée de la Bièvre. La modification ultérieure du P.L.U qui ouvrira l'urbanisation de la zone 2 AU, située au niveau du chemin des Prés précisera les modalités d'accès des futurs habitants au centre-ville et à ses équipements publics.

11 – MODIFICATION DES SECTEURS DE TAUX MAJORÉS DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Après avoir entendu l'exposé de Mme Leclerc-Bruant, rapporteure,

M. Madelin déplore le fait que cette délibération, qui constitue une hausse d'impôt, ne soit pas compensée ailleurs, par exemple, par la baisse d'une autre taxe ou de certains tarifs municipaux. Par conséquent, cela maintient la pression et les charges sur les familles.

Mme Leclerc-Bruant précise que cette taxe est applicable en 2022. Elle est révisable et fait l'objet d'un abattement sur les cent premiers m² construits, ce qui profite plus aux promoteurs qu'aux familles. Il est opportun de profiter de cette taxe pour augmenter les revenus de la Commune, tout en sachant le risque de densité de certaine zone.

Mme la Maire ajoute que c'est une recette d'investissement qui est comptabilisée dans le budget d'investissement. Cette taxe n'a donc pas besoin d'être compensée ailleurs. Au contraire, il faut s'en servir pour améliorer les conditions de vie des habitants et leur cadre de vie.

M. Domps remarque que la politique gouvernementale détaxe les parkings, ce qui démontre qu'on s'oriente de plus en plus vers la voiture individuelle. Il trouve que cela n'est pas la bonne solution.

Mme la Maire répond que l'objet principal de la réforme est de lutter contre l'artificialisation des sols.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **Par 30 voix pour** - Mme Marie Chavanon, M. Philippe Pallier, Mme Marie Leclerc-Bruant, M. Kaddour Métir, Mme Annette

Perthuis, M. Josselin Aubry, Mme Rachida Sadane, M. Régis Oberhauser (représenté), Mme Paule Frachon, M. Mamadou Dramé, Mme Elsa Solvignon (représentée), M. Frédéric Besnier, M. Michel Souillac, M. Christian Caristan, Mme Claire Lefebvre, Mme Brigitte Gautier-Tironneau, M. Philippe Lecomte, Mme Cécilia Vala, Mme Isabelle Dutronc, M. Benoît Legoëdec, M. Yann Pirolli, M. Olivier Guillotin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mme Émilie Legros, Mme Estelle Leyssenne, M. Julien Baillergeau, Mme Laura Youkana, M. Richard Domsps, Mme Muriel Éthève (représentée) et M. Philippe Vafiadès (représenté) - **et 5 abstentions** - Mme Aurélie Million (représentée), M. Antoine Madelin, Mme Jessie Claude, Mme Marie Giné (représentée) et M. Jean-Jacques Um – de modifier le taux de la part communale de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes : secteur de taux à 20 % : les unités foncières situées dans le secteur des zones UA, UB, UG, UGa, identifiées au plan annexé à la délibération ; secteur de taux à 5 % : le reste du territoire communal, a corrigé la carte afin d'intégrer l'îlot situé rue Maurice Ténine – avenue Edouard Herriot, situé en zone UA en secteur de part communale majorée à 20 %.

12 – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET ET D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS COMPLET

Après avoir entendu l'exposé de M. Pallier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver la création de deux emplois de contractuels de catégorie A à temps non complet, pour l'exercice des missions de professeurs de cours de remise à niveau dont la durée du temps de travail est inférieure à 17h30 et d'un emploi contractuel de catégorie C à temps complet pour exercer des missions d'animation au sein du service jeunesse et a modifié le tableau des effectifs du personnel de la ville de Fresnes, qui est ainsi porté de 743 à 746 postes.

13 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES 2020

Après avoir entendu l'exposé de M. Aubry, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver le bilan des acquisitions et cession foncières 2020 qui sera annexé au prochain compte administratif.

14 – APPROBATION DES TARIFS POUR LE RESTAURANT COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2021 - MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 2019-128 EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2019 ET N° 2020-108 EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Après avoir entendu l'exposé de M. Lecomte, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, de modifier les délibérations n° 2019-128 en date du 21 novembre 2019 et n° 2020-108 en date du 10 décembre 2020 comme suit :

- Agent de la Trésorerie de Fresnes ayant un indice brut égal ou inférieur à 4804,02 €
(participation de 2,69 euros versée par le Ministère de l'économie et des finances
et subvention interministérielle complémentaire de 1,29 euros)
- Agent de la Trésorerie de Fresnes ayant un indice brut supérieur à 4805,31 €
(participation de 2,69 euros versée par le Ministère de l'économie et des finances)

15 – AVIS SUR L'ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE DE LA COMMUNE D'ORMESSON-SUR-MARNE

Après avoir entendu l'exposé de Mme Youkana, rapporteure,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, à l'**unanimité**, d'approuver l'adhésion de la commune d'Ormesson-sur-Marne au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Île-de-France.

16 – AVIS SUR L'ADHÉSION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE DE LA COMMUNE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE

Après avoir entendu l'exposé de M. Caristan, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver l'adhésion de la commune de Carrières-sur-Seine au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

17 – QUESTIONS DIVERSES

M. Madelin émet plusieurs remarques. Premièrement qu'il y a un effort à faire sur l'information faite aux familles en cas de grève de l'Éducation nationale ou de notre temps périscolaire. Deuxièmement, qu'il y a un manque d'éclairage à Henri Barbusse. Puis, il fait part d'un manque de propreté suite à la collecte des ordures rue de la Poterne. Et pour finir, il y a un manque d'information sur les coupures d'eau.

Mme la Maire, répond que concernant le problème d'éclairage rue Barbusse, ce sont les services de l'EPT qui en ont la charge et qu'ils ont bien informé.

Concernant la question des déchets, M. Aubry répond que la Ville est en train d'engager tout un travail avec l'aide du territoire à partir de l'analyse de la taxe d'ordure ménagère et l'utilisation du territoire. De plus, les services municipaux et élu.es font bien remonter à l'EPT que les citoyen.nes de la Ville méritent un service de qualité.

Concernant la question de l'eau, M. Aubry partage sa remarque et témoigne qu'il n'y a pas qu'un défaut d'information des riverain.es, mais aussi un défaut d'intervention sur la collectivité de la part de Veolia. C'est pourquoi, il sollicite le SIGEIF pour les accompagner.

Mme la Maire explique que ce sont d'importants travaux qui ont engendrés la coupure d'eau. Néanmoins, Veolia a fourni de l'eau aux habitant.es tout au long de cette coupure.

M. Guillotin exprime sa satisfaction et ses remerciements au nom de la France Insoumise auprès des services voirie et espaces verts qui sont intervenus rapidement et de manière efficace sur la chute d'un arbre de 8 m sur la voie publique.

M. Um questionne la Maire concernant l'Audi de l'ex-directeur général afin de savoir si l'acte d'achat de la voiture était illégal. Si c'est le cas, quelle suite éventuellement judiciaire a-t-elle donné à cela ? Et si, pour cet acte précis, l'ex-directeur général était-il contractuellement tenu d'obtenir l'accord préalable express de la Maire.

Mme la Maire lui répond que, selon la délégation du directeur général, il peut signer des chèques jusqu'à 6 millions d'euros. Il n'avait donc pas besoin de son accord mais, selon elle, dans une relation de confiance entre un directeur général et sa présidente il pouvait *a minima* la tenir informée pour un achat de cette somme.

M. Doms suggère que les Conseils municipaux soient décalés à 20 heures afin de permettre aux gens qui travaillent de venir et que cela soit plus simple pour manger.

Mme la Maire répond qu'il est fait au mieux en conjuguant le confinement, la distanciation et les horaires de chacun.

M. Dramé conclut en adressant un message à une personne décédé, Fatima Brin-Djeliche, qui a œuvré 38 ans pour la Commune et qui a contribué à l'éducation de nombreux Fresnois.es.

La séance est levée le 11 février 2021 à 23 heures et 20 minutes.

Fresnes, le

La secrétaire,
Annette Perthuis

La Maire,
Marie CHAVANON

